

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Lundi 18 juin 2018 à 17 heures – Salle des Actes

Présents : M. ARNAUD –M. AUSLENDER- Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND —Mme CAMUS – Mme DUBOIS- M. FRANCOIS – M. LE POMMELEC– M. RASCHEL.

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER – M. RIFFARD.

Excusés ayant donné procuration : Mme CAIRE - Mme DELPIT- Mme MARLIAC - M. NICOLAE -M. PIERRU.

Excusé : M. ANDRIEUX.

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 29 mai 2018.

Approbation à l'unanimité.

2 –Diplôme d'université

Madame le Doyen présente au Conseil le tarif du DU Comptable taxateur : 2100€ pour 150h et 900€ pour une seconde inscription. Ce tarif n'avait pas été présenté avec les autres car les responsables du DU n'étaient pas certains de son ouverture. La profession notariale a cependant manifesté à nouveau son intérêt pour ce DU qui pourrait ouvrir à la rentrée.

Approbation à l'unanimité.

Madame le Doyen propose au Conseil une modification de l'organisation des jurys de l'ensemble des DU. Les jurys de 4 personnes s'avérant difficiles à organiser en pratique, il est proposé de retenir une composition de 3 membres dont le responsable du DU, le directeur des études et un membre de l'équipe pédagogique.

Approbation à l'unanimité.

3. Diplômes nationaux

Madame le Doyen présente au Conseil une proposition de modification de la maquette de la capacité en droit. Les modifications sont signalées en rouge, elles correspondent à l'augmentation du pourcentage d'heures TD, dans le cadre des engagements pris pour réduire la masse salariale. L'attribution des cours se fera par bloc « cours et TD ».

Approbation à l'unanimité.

Madame le Doyen soumet ensuite au Conseil la modification du calendrier de la licence professionnelle Droit et gestion de l'habitat social pour respecter l'exigence de jours banalisés pour la seconde session.

Approbation à l'unanimité.

Madame le Doyen soumet également concernant cette même licence une modification de la maquette pour se conformer à l'harmonisation demandée par l'Université concernant les crédits du projet tutoré.

Approbation à l'unanimité.

Madame le Doyen soumet ensuite au Conseil la modification de la licence professionnelle Métiers du Notariat qui comprend un rééquilibrage des volumes de cours et de TD conformément aux engagements de réduction de la masse salariale et un travail sur les modalités de contrôle des connaissances.

Approbation à l'unanimité.

Madame le Doyen explique ensuite au Conseil les enjeux des modifications proposées sur les masters. Après une année de mise en place, des correctifs sont nécessaires mais ils sont assez disparates selon les masters. Le M2 notarial connaît de nombreuses modifications afin de le rendre plus lisible et de garantir sa conformité avec l'arrêté sur les études notariales. Dans les autres masters, les modifications sont moins nombreuses.

Madame le Doyen donne la parole à Madame Baudoin, directrice des études pour présenter en détail les modifications. Madame Baudoin remercie Lina Lacroix et Elodie Fétiveau qui ont relu avec beaucoup d'attention les maquettes proposées au vote du Conseil. Madame Baudoin précise que les changements proposés sont signalés en rouge. Ils ont été proposés par les responsables de formation, en lien avec les observations des conseils de perfectionnement. Parmi les modifications proposées, Madame Baudoin signale des changements de modalités de contrôle des connaissances, quelques substitutions de matières. Madame Baudoin précise que les contraintes de régulation de l'offre de formation ont été respectées et que l'objectif est de ne plus modifier les maquettes d'ici la fin du contrat. Madame Baudoin explique également que les barèmes ont permis de valoriser l'importance respective des matières selon les masters.

Madame Baudoin fait part au Conseil d'une demande des enseignants d'anglais qui proposent de déplacer l'anglais du S4 au S3 dans trois masters. La demande semble faisable, sauf en droit social car dans ces parcours, le second semestre pourrait être allégé. Toutefois, les responsables de master n'ayant pu être sollicités, ces deux masters ne sont pas soumis au vote aujourd'hui.

Monsieur Arnaud demande des précisions sur le terme « séminaire ». Ce dernier figurait dans un projet antérieur mais il a été remplacé par études approfondies.

Approbation à l'unanimité.

Madame le Doyen propose au vote du Conseil les documents nécessaires à l'ouverture du Master DASS en alternance, ce qui est souhaité par Agnès Roche, la responsable de formation. Le master est organisé sur 2,5 jours depuis sa création, ce qui rend l'alternance possible sur l'autre partie de la semaine.

Approbation à l'unanimité.

4. Questions diverses

Madame le Doyen présente au Conseil la maquette de la préparation aux concours de catégorie B modifiée pour intégrer des TD à hauteur de 40% comme prévu dans le plan de réduction de la masse salariale. A part ces modifications signalées en rouge, le reste de la maquette est inchangé.

Approbation à l'unanimité.

Madame le Doyen informe le Conseil que le nouvel arrêté relatif à l'examen d'entrée à l'Ecole des avocats pourrait remplacer le droit international public par le droit fiscal. Madame le Doyen propose donc au Conseil de voter le principe de transférer le volume horaire prévu en droit international public en droit fiscal si le changement réglementaire a lieu.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Arnaud demande si les taux de réussite en licence sont connus. Madame le Doyen répond que les délibérations venant d'avoir lieu, elle n'a pas reçu les taux. Elle sera en mesure de les présenter lors de la prochaine réunion du Conseil de gestion, fin août. D'après les observations faites lors des délibérations, les chiffres sont élevés par rapport aux années passées.

Madame le Doyen présente aux membres du Conseil quelques points qui ont été présentés lors la récente réunion de la Conférence des Doyens. Le futur arrêté licence devrait s'appliquer à la rentrée 2019 en principe. Le projet prévoit beaucoup d'expérimentation et peu d'obligations. En ce qui concerne les masters, il n'y a pas eu d'information sur la sélection en M1, mais de plus en plus de facultés le font. Sur ce thème, une des difficultés de la rentrée pourrait être l'intégration des étudiants de gestion imposés par le Rectorat.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h15.

Clermont-Ferrand, le 25 juin 2018.

La secrétaire de séance,



Claire-Marie BRINGUIER



Le Doyen,



Christine BERTRAND